



COMMUNIQUE

La Conférence de la Santé et de l'Autonomie de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

La Conférence de la Santé et de l'Autonomie appelle à un retour au calme et à une sortie de crise dans l'intérêt de chacun.

Les usagers du système de santé ne peuvent plus attendre pour se faire soigner, singulièrement ceux atteints de maladies chroniques, de cancers, les dialysés ou les personnes relevant de la PMA (procréation médicalement assistée). Face à la dégradation du système de santé qui impacte la prise en charge de nos compatriotes,

La CSA comprend et respecte le droit de grève, mais dénonce fermement :

- les agressions physiques subies par des professionnels de santé
- les entraves à la circulation des soignants
- les difficultés d'accès aux soins dues aux barrages rendant problématique le passage des véhicules sanitaires ou des particuliers ayant besoin de se rendre sur un lieu de soins
- les violences vis-à-vis des pharmaciens et des soignants``
-

Elle invite les usagers ayant besoin de soins à se tourner vers les personnels de soins compétents libéraux et en exercice dans les établissements de santé afin de ne pas subir une rupture de soins.

Dans les circonstances actuelles, la CSA souhaite, de plus, apporter sa pierre à l'apaisement en participant à l'organisation des groupes d'écoute et de dialogue :

Si vous êtes un professionnel soumis à l'obligation vaccinale et que vous n'êtes pas encore en conformité avec la loi du 5 août 2021, inscrivez-vous jusqu'au 21 décembre 2021 aux groupes d'écoute et de dialogue sur Internet via une plateforme <http://www.ecouteetparole.com> ou par le biais d'un numéro vert : **0801 908 208**

Vous pourrez vous exprimer et échanger avec des psychologues et des professionnels de santé sans aucun jugement sur votre choix.

En accord avec les autorités, pendant le temps du dialogue cela vous permettra:

- **d'arrêter temporairement votre retenue sur salaire si vous êtes suspendu,**
- **de repousser la date de votre mise en demeure si vous êtes dans ce cas.**
- **de recevoir si vous êtes professionnel libéral un accompagnement financier forfaitaire**

A l'issue de ce dialogue, vous êtes libre de votre choix :

- Vous vous mettez en conformité et vous êtes réintégré. Votre employeur vous proposera des options vous permettant de répondre à vos problèmes de trésorerie si vous avez perdu en salaire.
- Vous ne souhaitez pas vous faire vacciner, il vous sera proposé ensuite par les autorités un accompagnement sur votre situation professionnelle.

Contact
Secrétariat de la CSA
ARS971-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr
06 90 29 14 56
06 90 28 72 66

La Présidente de la CSA

Marie-France TIROLIEN